

Paris, le 17 mars 2009

Mesdames et Messieurs les Présidents  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des établissements de la vague A

Chère Collègue, Cher Collègue,

Alors que vous poursuivez avec votre établissement une réflexion sur votre projet de développement 2011-2014, il me semble important de faire le point sur l'évaluation intégrée qui sera conduite par l'AERES ainsi que les différentes phases d'intervention de l'Agence.

La démarche de l'AERES place l'établissement au centre de la logique d'évaluation en amont du dialogue contractuel qu'il aura avec le Ministère. Elle s'inscrit dans une double perspective de maîtrise accrue par l'établissement de sa stratégie et du développement de son autonomie dans le cadre de la loi de 2007 (LRU).

L'AERES, avec les trois sections qui la composent, bénéficie d'un dispositif unique en Europe. Celui-ci intègre l'analyse des résultats des évaluations des unités de recherche et des formations lors de l'évaluation de l'établissement et permet ainsi de dégager une vision complète de son activité et de sa stratégie.

L'AERES s'appuie sur l'ensemble des principes qui la régissent et sur la mise en œuvre des *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* (ESG). Ce dernier point est particulièrement important au regard du processus de Bologne et de la confiance attribuée à notre système par les étudiants européens en quête de mobilité. A ce titre, et comme nous l'avons évoqué lors de rencontres spécifiques sur ce thème, l'AERES est particulièrement attentive à la réalisation des documents d'auto-évaluation et à la mise en œuvre d'une démarche qualité au sein des établissements.

Pour conduire cette évaluation intégrée sur laquelle les établissements pourront s'appuyer pour accompagner leur développement, l'AERES analysera :

- pour les unités de recherche, le dossier unique « recherche », incluant une première approche d'auto-évaluation,
- pour l'offre de formation, les dossiers « formation » L, M et D, incluant une partie d'auto-évaluation,
- pour l'établissement, le document d'auto-évaluation et le projet de développement.

L'analyse de ces éléments constituera, avec la visite sur site, la base de l'appréciation que l'Agence portera sur la stratégie de l'établissement et sur la faisabilité de son projet.

Je vous demande de faire parvenir à l'AERES :

- la liste des unités de recherche<sup>1</sup> à évaluer pour le :

**15 juin 2009**

- l'ensemble de vos dossiers<sup>2</sup> pour le :

**15 octobre 2009**

Les modalités pratiques de transmission de ces informations sont accessibles à l'adresse :

<http://extranet.aeres-evaluation.fr>

J'attire particulièrement votre attention sur ces dates dont le respect est essentiel à la mise en œuvre du processus d'évaluation.

Afin de vous présenter l'ensemble de cette démarche, je vous propose de participer à une réunion de lancement le :

**Vendredi 10 avril 2009 de 10 h 30 à 13 h 00**  
(à l'AERES - 20, rue Vivienne - Paris 2<sup>e</sup>)

Je vous invite, afin de nous permettre d'adapter notre accueil au nombre des participants, à vous inscrire (**3 personnes par établissement au maximum**) auprès de [vaguea@aires-evaluation.fr](mailto:vaguea@aires-evaluation.fr), pour le 30 mars au plus tard.

Cette réunion nationale sera suivie de réunions régionales les 21 avril (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Chambéry), 28 avril (Montpellier, Nîmes, Perpignan, Toulouse) et 7 mai (Bordeaux, Pau) (cf. annexe 1). Elles permettront une concertation préalable à l'évaluation et la présentation à vos collègues et collaborateurs de la méthodologie de l'évaluation des unités de recherche, des formations et de l'établissement en général.

Je vous remercie de diffuser largement cette invitation auprès des directeurs d'unités, des responsables de formation et de l'ensemble des collaborateurs que vous souhaitez voir participer à cette démarche.

Vous trouverez ci-joint une annexe présentant les grandes phases de l'intervention de l'AERES.

La qualité du rapport de l'AERES dépendra aussi de celle de vos dossiers. Je vous remercie par avance de votre aide dans l'accomplissement de cette tâche dont l'un des buts est de vous fournir les bases nécessaires à une négociation contractuelle argumentée.

Le Président,

Jean-François Dhainaut

<sup>1</sup> le document type vous sera remis le 10 avril 2009

<sup>2</sup> en parallèle à la remontée à la DGES



**Annexe 1**  
**Eléments de calendrier**

<b>Réunion de lancement de la vague A</b>	
<b><u>10 avril 2009</u></b> <b>10 h 30 / 13 h</b>	<b>Lancement de la vague A</b> Présentation de l'évaluation de la vague A aux chefs d'établissements (Pour des raisons logistiques, merci de confirmer votre présence et celle de ceux qui vous accompagnent (3 personnes par établissement) auprès de l'AERES par mail à : <a href="mailto:vaguea@aeres-evaluation.fr">vaguea@aeres-evaluation.fr</a> <b>Lieu : AERES 20, rue Vivienne – Paris 2e</b>
<b><u>21 avril 2009</u></b> <b>10 h / 13 h</b>	<b>Lyon / Saint-Etienne / Grenoble / Chambéry</b>  - Présentation générale et évaluation de l'établissement - Evaluation des unités de recherche - Evaluation des formations <b>Lieu : Amphithéâtre Capelle à l'INSA de Lyon (Campus de la Doua 20 avenue Albert Einstein 69621 Villeurbanne tél : 04 72 43 83 83)</b>
<b><u>28 avril 2009</u></b> <b>10 h / 13 h</b>	<b>Montpellier / Nîmes / Perpignan/ Toulouse</b>  - Présentation générale et évaluation de l'établissement - Evaluation des unités de recherche - Evaluation des formations <b>Lieu : Toulouse<sup>3</sup></b>
<b><u>7 mai 2009</u></b> <b>10 h / 13 h</b>	<b>Bordeaux / Pau</b>  - Présentation générale et évaluation de l'établissement - Evaluation des unités de recherche - Evaluation des formations <b>Lieu : Bordeaux<sup>4</sup></b>

<b>Phases d'évaluation</b>	
<b>15/06/2009</b>	Remontée de la liste des unités de recherche
<b>15/10/2009</b>	Mise en expertise des dossiers
<b>25/10/2009 - 31/03/2010</b>	Visite des unités de recherche
<b>25/10/2009 - 31/03/2010</b>	Evaluation des licences
<b>25/10/2009 - 31/03/2010</b>	Evaluation des masters
<b>15/12/2009 - 15/03/2010</b>	Evaluation des écoles doctorales
<b>15/02/2010 - 15/05/2010</b>	Visite des établissements
<b>30/04/2010</b>	Rendu des évaluations des unités
<b>15/05/2010</b>	Rendu des évaluations de licences, masters et écoles doctorales
<b>15/07/2010 et 15/09/2010</b>	Rendu de l'évaluation des établissements

<sup>3</sup> Le lieu précis sera communiqué ultérieurement

<sup>4</sup> Le lieu précis sera communiqué ultérieurement